



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Vers des institutions efficaces et un processus décisionnel participatif : réflexion sur le rôle des parlements

UN Church Center, 777 UN Plaza, New York (2^e étage)

18 juillet 2019, 10 heures – midi

Note d'orientation

Comme il ressort du dernier rapport du Secrétaire général de l'ONU¹, le chemin vers la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) est encore long. Les dirigeants politiques ont un rôle clé à jouer pour accélérer les progrès dans ce domaine.

L'Objectif 16 met explicitement l'accent sur des institutions efficaces, dont les parlements, en vue de la réalisation de tous les ODD. Les parlements sont au cœur du mécanisme étatique qui veille à ce que le bien-être humain soit toujours une priorité dans les politiques gouvernementales et à ce que des mesures correctives puissent être prises si nécessaire.

L'examen de l'ODD 16 à l'occasion du Forum politique de haut niveau sera l'occasion de braquer les projecteurs sur l'état d'avancement des cibles 16.6 et 16.7, qui visent respectivement à *mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux* et à *faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions*.

Ces cibles sont fondamentales pour les parlements et pour l'Union interparlementaire (UIP). Les parlements doivent créer le cadre juridique permettant la mise en place d'institutions efficaces. Ils réglementent le processus de prise de décisions et constituent, en raison de leur fonction législative, le principal organe décisionnel au niveau national. Par ailleurs, les parlements doivent montrer l'exemple en concrétisant ces principes dans leurs propres travaux.

¹ [Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur l'état d'avancement des Objectifs de développement durable \(édition spéciale\), <https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2019/secretary-general-sdg-report-2019-FR.pdf>](https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2019/secretary-general-sdg-report-2019-FR.pdf)

Pour sa part, l'UIP œuvre pour des parlements forts et démocratiques en se consacrant à l'établissement de normes et au renforcement des capacités dans plusieurs domaines. Selon les critères de l'UIP, un parlement démocratique doit être représentatif, ouvert, accessible, responsable devant les électeurs et efficace. Un parlement démocratique se doit avant tout de répondre aux besoins de différents groupes dans la société, et notamment de femmes et d'hommes de tous horizons. Aussi, l'UIP a établi des normes pour des parlements sensibles au genre concernant notamment la proportion de femmes dans les parlements et les postes qu'elles y occupent, la prise en compte des questions de genre dans les politiques, les structures et l'infrastructure des parlements ainsi que leur environnement et leurs habitudes de travail. L'UIP a également défini des normes concernant la représentation des jeunes dans les parlements et leur contribution concrète à la prise de décisions. Pour que le processus décisionnel soit efficace et inclusif, nous devons pouvoir compter sur des institutions qui s'adaptent et qui permettent à chaque personne d'être entendue.

Lors de cette séance, les participants feront le point sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des ODD 16.6 et 16.7, en mettant l'accent sur l'indicateur mondial 16.7.1 (a)², qui a été placé sous la responsabilité de l'UIP. Cet indicateur définit le nombre de femmes et de jeunes occupant des postes de décision dans les parlements.

Sur la base de ces données et des exemples des parlements, les participants examineront, dans le cadre d'une table ronde en présence d'un modérateur, le rôle des parlements dans la création d'institutions efficaces et le renforcement d'un processus décisionnel participatif. Les débats s'inscriront dans le contexte plus large des efforts déployés en vue de la réalisation de l'ensemble des ODD.

Les participants aborderont les questions suivantes :

- Dans quelle mesure les femmes et les jeunes sont-ils représentés aujourd'hui dans les postes de décision au parlement ?
- Comment les femmes et les jeunes façonnent-ils l'environnement et l'action parlementaires ?
- Quelles mesures les parlements doivent-ils prendre pour accélérer les progrès vers la réalisation des cibles 16.6 et 16.7 ?

² Indicateur 16.7.1 (a) : répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques, par rapport à la répartition nationale.

- Comment savoir si les parlements deviennent plus efficaces et plus inclusifs ?
- De quelles manières des institutions efficaces et un processus décisionnel participatif contribuent-ils à la réalisation de l'ensemble des ODD ?